

SEANCE DU 09 septembre 2020

Le **neuf septembre deux mille vingt**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes- sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Clément LE PAGE, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHERAU, Dylan JACOPIN, Stéphanie PAWLOWSKI, Sandrine VEROT, Dylan JACOPIN, Bernard DESBENOIT, Olivier BOICHON, Philippe MONCORGER.

Absent excusé avec pouvoir : Monsieur Thierry GENOUX (pouvoir donné à Clément LE PAGE)

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Détermination du tarif de la cantine 2020/2021
- Personnel :
 - ♦ Recrutement du remplaçant de Gérard SOLER
- Désignation des délégués du CNAS 2020/2026
- Subventions :
 - ♦ CRCP
 - ♦ Informations subventions départementales
- Revêtement de la cour de la cantine de l'école (plan de relance du département)
- Site internet
- Journée nationale de l'environnement
- Point rentrée scolaire
- Questions diverses

CANTINE SCOLAIRE - TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Sous-préfecture de Roanne

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le tarif de la cantine pour la nouvelle année scolaire, reste inchangé. Pour rappel, les repas sont livrés par la société Newrest-Coralys.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le prix du repas à la cantine à l'identique de l'année précédente, soit 4.02 € TTC.

PERSONNEL

REPLACANT DE MR SOLER

Pour rappel Monsieur Gérard SOLER, a demandé son départ en retraite, la date exacte reste à déterminer.

Roger SANDRI et Gérald BUFFARD présentent la démarche réalisée pour le remplacement de Mr SOLER et présentent Mr ALEX Corentin comme remplaçant sous réserve de disponibilité. Ils indiquent qu'il travaillera en binôme pendant 2 à 3 semaines avec Mr SOLER, dès que nous aurons une date de départ définitive.

Monsieur ALEX Corentin sera recruté sur un contrat de 1 an, renouvelable 6 fois, avant d'entrer ensuite dans le processus de titularisation.

Le salaire de Mr Corentin ALEX sera déterminé lors d'un prochain conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le recrutement de Monsieur ALEX Corentin pour assurer les fonctions ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au recrutement de Monsieur ALEX Corentin sur cet emploi selon les conditions statutaires et règlementaires.

DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) DE 2020/2026

Sous-préfecture de Roanne

Le Maire rappelle que la commune adhère depuis 2012 au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d'action sociale de portée nationale pour la Fonction Publique Territoriale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité, en constante évolution afin d'être en totale adéquation avec les demandes des agents territoriaux (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits...).

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal, Nous devons procéder à l'élection de deux nouveaux délégués, le premier représentant les élus et le second représentant les agents au sein du CNAS.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Elit Mme Sandrine VEROT comme déléguée représentant les élus
- Elit Mme Ludivine GOUTTE comme déléguée représentant les agents

- **AUTORISE** le Maire à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2020 A L'ASSOCIATION CRCP NANDAX

Monsieur Roland TRIBOULET, Président du CRCP NANDAX, association créée en 2019, a adressé un courrier en date du 30 janvier par lequel il sollicite à nouveau l'obtention d'une subvention et un complément d'information le 12 août stipulant que l'association comptait 7 licenciés dont 2 habitants à Nandax.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

➤ **DECIDE** à l'unanimité de ne pas accorder la subvention. Néanmoins si l'association décide de mettre en place une animation à Nandax, une aide financière sera alors envisagée pour aider à la mise en place de celle-ci.

INFORMATIONS SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES

1. ENVELOPPE DE SOLIDARITE :

- Travaux ou prestation de services (fourniture + pose)
- /!\ Acquisition seule est inéligible (Loi NOTRe)
- Possibilité de travaux en régie pour les communes de moins de 700 habitants: Acquisition des matériaux permettant la valorisation et l'entretien du patrimoine communal, mais le temps de travail des agents communaux ne pourra pas être pris en compte
- Calcul subvention max potentielle: taux communal 60%
- Plancher/plafond subvention : 700 € / 7 000 €
- Pas d'obligation d'attendre l'accusé de réception dossier complet pour démarrer les travaux
- Possibilité de retenir des travaux réalisés en année n-1
- Possibilité de faire un dossier avec plusieurs projets
- Subvention valable 2 ans à partir de la notification

2. ENVELOPPE DE VOIRIE COMMUNALE

- Travaux d'entretien et de réfection des seules voiries communales (chemins ruraux exclus)
- Calcul subvention max potentielle: taux communal 60%
- Plancher subvention : 700 €
- Devis année n-1 ou année n
- Subvention valable 2 ans à partir de la notification
- Accusé de réception complétude nécessaire avant travaux

Dotations d'Etat « Amendes de Police » (répartition par le Département)

- Pour des travaux consacrés à l'amélioration de la sécurité routière
- Sécurisation points d'arrêt transports publics, sécurisation abords établissements scolaires et établissements médico-sociaux, aménagement carrefour et virages dangereux, aménagement parking
- Dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € HT

3. ENVELOPPE TERRITORIALISEE

- Travaux de plus grande envergure/Études
- Taux maximum : 50% du montant HT
- Plancher subvention : 7 000 €
- Accompagnement technique possible par les services du Département et l'architecte conseil en amont du dépôt du dossier
- Subvention valable 4 ans à partir de la notification
- Accusé de réception complétude nécessaire avant travaux

4. LES APPELS A PARTENARIATS

- Les appels à partenariat (AAP) sont ouverts à toutes les collectivités pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et politiques départementales.

Certains appels à partenariat (AAP) sont annuels et d'autres seront lancés 2 ou 3 fois d'ici 2021.

Plusieurs thématiques :

- Politique du logement : habitat adapté aux séniors (en cours : date limite au 31/12/20)
- Loire Connect
- Lecture publique
- Eaux : milieux aquatiques
- Filière bois
- Milieux Naturels
- MSAP / MSP
- Patrimoine pictural protégé
- Sport nature
- Villages de caractère
- Hébergements touristiques

5. ENVELOPPE PLAN DE RELANCE

- Le Département de la Loire se mobilise en faveur du tissu économique local avec la mise en place d'une enveloppe de 15 millions d'euros pour la relance de l'activité par l'investissement sur notre territoire.
- Cette enveloppe permettra de soutenir des projets structurants, portés soit par le Département lui-même, soit en partenariat avec les acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales.
- Les demandes d'aide devront être déposées entre le 1er juillet 2020 et le 31 octobre 2020, avec un début des travaux obligatoirement avant la fin de l'année 2020.

➤ **Cette enveloppe va être demandée pour la réfection de la cour de la cantine**

Il y a également la possibilité de demander une aide à la « région » notamment pour le projet de Ressins.

REVETEMENT DE LA COUR DE LA CANTINE DE L'ECOLE

Sous-préfecture de Roanne

Monsieur Gérald BUFFARD expose que l'entreprise T.P.C.F (entreprise de COLAS Rhône Alpes Auvergne) a été retenu pour s'occuper de la réfection de la cour de l'école en enrobé. Le devis s'élève à 6 864 € TTC.

Monsieur BUFFARD précise que le département a mis en place une enveloppe « Plan de relance » qui peut être demandée afin d'obtenir entre 60% et 80% du taux communal, avec un plancher de 7 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le devis de l'entreprise T.P.C.F. pour s'occuper de la réfection de la cour de la cantine de l'école
- **SOLLICITE** une enveloppe « plan de relance »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

SITE INTERNET

Un site internet est en cours de création pour la commune.

Stéphanie PAWLOWSKI s'occupe de sa création et de sa mise en place.

Il reste encore quelques réglages à faire. On pourra y retrouver les numéros d'urgences, les informations sur les animations au sein de la commune, les démarches administratives...

Un coût pour l'hébergement, le nom de domaine sera nécessaire, ce coût est évalué à 12.50€ par mois.

Une fois le site opérationnel, les habitants seront informés sur Panneau Pocket et par l'intermédiaire du bulletin municipal.

JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

Marie Claire FOUCHEREAU nous expose qu'une journée action « Nettoyons la nature » va être mise en place à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement.

Un communiqué va être diffusé via Panneau Pocket et dans les cahiers de liaison des élèves de l'école afin de donner rendez-vous aux personnes qui souhaitent y participer devant la mairie à 14h30 le 26 septembre pour ramasser les déchets dans les fossés et sur les routes de Nandax.

Des équipes seront formées sur place dans le respect de la crise sanitaire.

Un « goûter du ramasseur » sera offert à l'issue de cette collecte.

RENTREE SCOLAIRE

Delphine FARGE nous fait un rapport de la rentrée scolaire :

- 74 élèves ont repris l'école en début d'année scolaire. Deux nouvelles rentrées sont prévues en primaire d'ici la Toussaint et une rentrée est prévue en toute petite section
- Pour le personnel AVS une personne remplace actuellement Mme Kessada, partie dans une autre école et une à venir plus tard.
- Concernant la crise sanitaire, les conditions sont très proches de celles de juin :
 1. Les accès en classe sont séparés, et il n'y a pas de croisement des classes.
 2. Concernant les récréations : La maternelle est côté cantine. Les primaires utilisent la grande cour mais avec des horaires décalés.
 3. Tout le personnel est équipé de masques et de visières. Du Gel hydro-alcoolique est mis à disposition.
 4. Un nettoyage supplémentaire est fait dans la matinée et dans l'après-midi.

- Pour la cantine :
 1. Nous avons demandé aux parents de limiter l'utilisation de la cantine si cela leur est possible.
 2. 25 enfants ont mangé à la cantine le jour de la rentrée et 35 les jours suivants.
 3. Le Conseil Municipal envisage de mettre en place 2 services entre les maternelles et les primaires.

Des informations complémentaires vont être demandé à l'école.

Une réunion avec quelques conseillers, le personnel s'occupant de la cantine et un porte-parole pour les parents d'élèves est envisagée afin de trouver des solutions.

- Des réparations sont prévues :
 1. Le menuisier a du retard, les travaux sont prévus à partir du 14 septembre.
 2. Thermi-dépannage doit intervenir au niveau de la plomberie (un rappel leur a été fait suite à un oubli)
 3. Une demande de réparation sous garantie est à prévoir pour deux stores.
 4. Le nettoyage des vitres est prévu cet automne comme chaque année.
 5. La cour de la cantine va être goudronnée le 23 septembre 2020

- D'autres travaux peuvent être envisagés :

1. Agrandissement la cour de la cantine ;
2. Une remise aux normes des jeux pour enfants ;
3. Le passage piéton s'est effacé, il faudrait le redéfinir ;
4. Refaire la peinture du couloir.

QUESTION DIVERSES :

• **BUDGET PRIMITIF 2020 DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT**

Mr le Maire présente les modifications demandées par le Trésor Public pour le budget 2020 de l'eau et assainissement au Conseil Municipal :

Présentation du budget 2020 par chapitre :

Section fonctionnement - Dépenses		
	chapitre	montant
011	Charges à caractère général	8 170

012	Charges de personnel	7 000
66	Charges financières	2 828.49
67	Charges exceptionnelles	507.08
042	Opération d'ordre de transfert entre section	15 012.20
Total		33 517.77

Section fonctionnement - Recettes		
	chapitre	montant
002	Excédent reporté	14 710.18
70	Produits de services	14 343.59
042	Opér.d'ordre de transfert entre section	4 464
Total		33 517.77

Section investissement - Dépenses		
	chapitre	montant
23	Immo. En cours	111 836.07
16	Emprunts et dettes	10 345.99
040	Opér.d'ordre de transfert entre section	4 464
Total		126 646.06

Section investissement - Recettes		
	chapitre	montant
001	Bénéfice reporté	111 633.86
27	Autres	15 012.20
Total		126 646.06

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2020 de l'eau et assainissement.

• **BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

Mr le Maire présente les modifications demandées par le Trésor Public pour le budget 2020 au Conseil Municipal :

Présentation du budget 2020 par chapitre :

Section fonctionnement - Dépenses		
	chapitre	montant
011	Charges à caractère général	121 197.87
012	Charges de personnel	147 279.02
014	Atténuations de produits	99
65	Autres charges de gestion courante	57 510.09
66	Charges financières	8 983.64
67	Charges exceptionnelles	2 152.20

68	Autres	17.42
023	Virement à la section d'investissement	59 800
042	Opération d'ordre de transfert entre section	9 167.87
Total		406 189.69

Section fonctionnement - Recettes		
	chapitre	montant
002	Excédent reporté CCAS	1 747.94
013	Atténuation de charges	300
70	Produits de services	31 350
73	Impôts et taxes	182 786
74	Dotations et participations	134 186
75	Autres produits de gestions courantes	55 144
77	Produits exceptionnels	675.75
Total		406 189.69

Section investissement - Dépenses		
	chapitre	montant
20	Immo. Incorporelles	251.52
204	Subventions d'équipement versées	2 946.10
23	Immo. En cours	147 478.37
16	Emprunts et dettes	34 380.56
Total		181 858.93

Section investissement - Recettes		
	chapitre	montant
001	Bénéfice reporté	15 976.45
10	Fond divers	96 914.61
165	Dépôts et cautionnements reçus	535
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	9 167.87
021	Virement de la section fonctionnement	59 800
Total		181 858.93

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2020 de la Commune.

• **BATIMENT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire expose qu'il peut être envisagé le reconditionnement du local de CHAMPION en local technique. Des devis sont en cours.

Le coût de ce reconditionnement est estimé aux environs de 76 400 € TTC.

Pour ce faire, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contacter un cabinet d'architecte afin de déterminer le plan de ce projet ainsi que son chiffrage.

- **BULLETIN MUNICIPAL**

Un bulletin municipal dématérialisé est envisagé. Il serait accessible sur le site internet.

Par souci d'écologie, il est évoqué la possibilité de ne plus imprimer le bulletin municipal dans les années à venir.

Néanmoins le Conseil Municipal est conscient que beaucoup de gens apprécient de le recevoir au format papier pour pouvoir le conserver.

En 2021, il sera donc réédité dans un format papier.

La séance est levée à 23 h 45.

La prochaine réunion se tiendra le 14 octobre 2020.